



VITAL'ACT-3S / VEHIS

INFORMATION

Evolutions réglementaires

31 octobre 2018

Chers partenaires / utilisateurs,

Ingenico Healthcare/e-ID informe ses clients, partenaires et utilisateurs d'une évolution réglementaire applicable au 1^{er} novembre 2018 :

- **FR164** : cette évolution réglementaire est destinée aux médecins des spécialités médicales définies par l'arrêté du 27 novembre 2017, elle autorise ces prescripteurs à facturer certains actes liés à leur spécialité (MTS, MCS et MPC).

Nous vous informons que parmi ces actes, seul l'acte **MTS** est supporté par le référentiel TLA. Cet acte est spécifique aux prescripteurs de Mayotte.

Cette évolution réglementaire bénéficie de procédures manuelles et d'outils d'accompagnement vous permettant de garantir la continuité de facturation. Nous vous informons que la modification de la configuration de l'acte MTS provoquera un forçage lors de la réalisation de la facture, sans impact sur l'acceptation de la FSE.

Ingenico Healthcare/e-ID invite les professionnels de santé concernés à prendre connaissance de ces outils d'accompagnement via le réseau de distribution ou de les consulter directement sur notre site Internet <https://healthcare-eid.ingenico.com> dans la rubrique « Support / Pour les professionnels de santé ».

Cette évolution réglementaire sera intégrée dans les prochaines versions de nos TLA.

En vous remerciant de votre confiance.

L'équipe Support Client
Ingenico Healthcare/e-ID